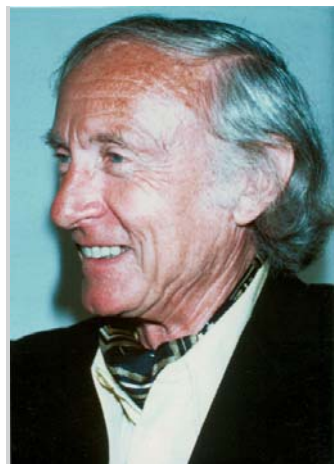




## Historique mérycien



### Jean Monet : un homme d'exception

Nous ne parlerons pas ici d'un des pères fondateurs de l'Europe, ni même du peintre impressionniste, fils de Claude Monet.

Notre Jean Monet est un pur produit aubois. Ce troyen, fils d'institutrice et de père chef de division vétérinaire à la préfecture de Troyes, possédait une forte personnalité le faisant craindre, admirer, et respecter. L'amour du français l'y aida.

Bon nombre de Méryciens l'ont bien connu. Comme vétérinaire d'abord comme élu ensuite.

Sorti second de la prestigieuse École vétérinaire de Maison Alfort, en 1933, il arrive dans la commune en 1938, suite au décès accidentel de son collègue, le docteur Le François qu'il avait souvent remplacé.

C'était trois ans après son mariage avec la nièce d'un ami confrère. Son union dura jusqu'à la mort de son épouse Marguerite, en 1962, le laissant veuf avec trois enfants. Il se remariera en juin 1967 avec Micheline Jolain, jeune femme du terroir.

Son activité professionnelle fut très prenante. À l'époque, beaucoup d'exploitations agricoles possédant du bétail. Les chevaux de trait n'avaient pas encore été remplacés par des tracteurs.

Cavalier du Cadre noir de Saumur et prisonnier de guerre en juin 1940, il fut, selon ses termes, "en congé de captivité" dès septembre de cette année. Le canton avait besoin d'un vétérinaire. Dès 1953, il devient capitaine de réserve.

Cette activité ne l'empêcha nullement d'avoir de nombreux engagements syndicaux et ordinaires, de 1945 à 1964, telle la présidence de l'Ordre des vétérinaires de Champagne-Ardenne.

Ce bouillonnement d'activité ne lui suffisait pas. Il intégra le conseil municipal en 1945.

Retraité avant l'heure, suite à une grosse usure professionnelle, la commune sut profiter de son intelligence et de sa clairvoyance. Adjoint entre 1963 et 1971, il devient alors maire de Méry, jusqu'en 1984.

Sa vivacité d'esprit tout autant que son entregent sont à l'origine de la modernisation de la cité.

Nous lui devons ainsi le collège, le tout à l'égoût et la première station d'épuration. Il faut mentionner également le terrain de camping, le parking du cimetière, la zone industrielle et le premier lotissement. S'y ajoutent le club du Renouveau, des majorettes et le comité de jumelage en sommeil.

Ses nombreux voyages internationaux permirent à cet homme fort cultivé d'observer et de glaner des idées utiles à notre cité.

Homme de tête, il savait écouter et reconnaître ses erreurs.

La commune le nomma maire honoraire, peu de temps après la fin de son dernier mandat.

Décédé en 2009 à l'âge de 99 ans, il repose dans le cimetière de Méry où, épisodiquement, une rose blanche vient fleurir sa tombe.

Pierre Benoît

Sources : Archives municipales et Madame Micheline Monet.

## Infos communales

### Ordures ménagères

Vous avez reçu avant Noël un courrier de la Communauté de Communes Seine et Aube comprenant entre autres, le calendrier de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Ce qu'il faut retenir :

-1 collecte en porte à porte tous les 15 jours pour les ordures ménagères et du tri sélectif en semaine impaire.

- Changement du jour de collecte pour notre commune : le mercredi et non le lundi. Pensez à sortir votre container ainsi que vos sacs jaunes la veille au soir et à les rentrer une fois le passage effectué.

- Les points d'apport volontaires pour le verre, papiers et journaux sont maintenus :

Ce qu'il faut savoir :

- La taille de votre bac est déterminée en fonction de la composition de votre foyer (120l pour 2 personnes - 240l pour 3 personnes et plus). En cas de problème, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie. Chaque commune possédant un petit stock de roulement de bacs, il sera procédé à des ajustements au cas par cas.

- Pas de container pour le tri, mais des sacs jaunes à disposition à la mairie et à la médiathèque (en fonction de leurs heures d'ouverture)

- Les quatre déchetteries du territoire de la communauté de communes sont accessibles à tous les résidents du territoire. Il vous suffit juste de vous présenter avec votre carte de déchetterie, remise par la communauté de communes.

### Taxe de séjour

La loi du 13 avril 1910 a institué la taxe de séjour pour les stations classées de tourisme. Dans sa réforme de 2015, le gouvernement a proposé une refonte de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire.

Les 4 Communautés de Communes de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ont donc décidé d'instaurer une taxe de séjour sur notre territoire à compter du 1er janvier 2018.

L'Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine (OTNVS) est chargé de la mise en œuvre de cette taxe mais les Communautés de Communes du territoire couvrant l'OTNVS sont chargées de la percevoir.

Sont concernés par ce dispositif : les locations (meublés - plus de 120 jours par an) ou à un même locataire pendant 90 jours consécutifs, les campings, gîtes et hôtels.

Sont exonérés : les mineurs, les personnes titulaires d'un contrat saisonnier et employés sur le territoire, les hébergements d'urgence ou relogements temporaires.

Le tarif unique de 0.20€ pour toutes les catégories d'hébergement et par nuitée a été voté par le conseil communautaire.

Pour rappel, les hébergeurs doivent se faire connaître en mairie en déclarant leur activité (CERFA 13566\*02 pour les chambres d'hôtes et CERFA 14 004\*02 pour les autres locations).

Cette taxe servira les projets de développement touristique et pour améliorer les conditions d'accueil de nos touristes et visiteurs.

Conformément aux demandes formulées par les hébergeurs du territoire, la signalétique fait partie des priorités de l'année 2018 quant à l'utilisation de cette taxe de séjour.

Stéphanie Besnard

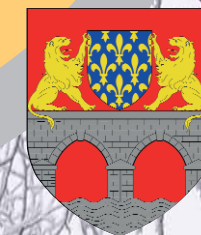
### Horaires d'ouverture de la mairie :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - Fermeture le jeudi

# Vivre à Méry sur-Seine

Bulletin municipal  
d'informations  
Janvier 2018

www.mery-sur-seine.fr



# Très Bonne Année 2018



Chères Méryciennes,  
chers Méryciens

Permettez-moi tout d'abord de m'associer à l'ensemble du conseil municipal pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2018 qui s'annonce : des vœux de santé, joies au quotidien, de travail et de paix.

Voici le moment de faire le point sur l'année écoulée et du travail effectué par vos élus, tant au niveau communal qu'intercommunal.

L'année 2017 a vu la candidature de Méry sur Seine entérinée pour être le siège de la Communauté de communes Seine et Aube, avec la validation des statuts. Tout cela s'est fait non sans difficulté, ni animosité (cf. article en page 5).

A présent, les projets à l'échelle de l'intercommunalité s'entrevoient et nous pouvons regarder devant nous pour pouvoir enfin travailler, nous l'espérons, dans l'intérêt général.

Un autre projet, plus local celui-là, nous tient en haleine : celui de notre château d'eau. En effet, le chantier, qui, il y a un an était annoncé pour la fin du 1er semestre 2017, a vu du retard s'accumuler, et ce, à notre grand regret.

Le point de captage est prêt à être mis en service, quant au château d'eau, une anomalie majeure décelée après la coupure d'eau de novembre dernier, a obligé l'entrepreneur à opérer des travaux de réparation. Une mise en service est prévue à la fin janvier.

Du côté des travaux, la reprise des deux plaques d'égout cassées dans la rue des Martyrs de la Libération a été opérée début décembre dernier pour le plus grand soulagement des riverains.

Il va sans dire que le passage de nombreux camions dans notre commune, renforcé par la campagne betteravière en cours, met à mal une nouvelle fois notre réseau pour qui des travaux semblent plus que nécessaires.

Les rues de Grèves, De Gaulle, du Jumelage, le Nouveau Méry, ont pu se voir dotées cette année encore de nouveaux luminaires à LED. Des ajustements sont en cours pour optimiser l'éclairage. Sur ce plan encore, nous continuerons nos efforts.

Nos écoles maternelle et élémentaires seront en 2018 accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le Plan d'Accessibilité de Voirie et des Equipements (PAVE) est lui aussi en cours et permettra de solliciter le maximum de subventions pour la réfection des rues Nationale, Chevallot et Montpellier.

Le dossier du stade est lui aussi bien démarré. Je reviendrai sur ce point dans le prochain bulletin. Nous souhaitons un bâtiment propre et doté d'un dojo et d'une salle de réunion.

Le Plan Local d'Urbanisme est lui aussi toujours en cours. En décembre dernier, la commission a validé le zonage de la commune et le règlement est en cours de rédaction. Nous invitons par ailleurs les Méryciens à faire connaître leurs desiderata en mairie, Un registre d'observations ainsi que le "Porté à connaissance" sont disponibles en mairie.

Notre Conseil Municipal Jeunes a activement participé au bien-être de nos jeunes méryciens, comme ils s'y sont engagés et ils prévoient actuellement les actions de 2018. Je tiens à les féliciter pour leur engagement et leur dévouement au service de leurs concitoyens. Fin 2018, aura lieu une nouvelle élection de nos jeunes conseillers, car leur mandat est de deux ans.

En se tournant vers 2018, malgré la liste de dossiers énoncés ci-dessus, il reste à entrevoir et à concrétiser. Le vote du budget 2018 sur lequel nous travaillons pourra voir concrétiser la suite du programme pour lequel nous avons été élus et des travaux déjà entamés.

Néanmoins, il va sans dire que la suppression de la taxe d'habitation qui concerne 89% des foyers méryciens, nous pousse à entrevoir l'avenir différemment.

Belle et heureuse année 2018 !

Stéphanie Besnard

**Vie locale**

**Jumelage avec Bischoffen**

Après un long sommeil, la commune de Méry-sur-Seine souhaite recréer des liens de jumelage avec sa commune soeur allemande de Bischoffen.

Si vous êtes intéressé pour participer à un nouveau Comité de jumelage, vous pouvez prendre contact avec la mairie - Tél. : 03.25.21.20.42

**Paillage**

Mise à disposition de déchets de broyage pour le paillage. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie pour obtenir gratuitement des copeaux.

**Démarchage à domicile**

Nous sommes régulièrement alertés par des actions de démarchage à domicile (ventes de calendriers, de torchons, ...) pouvant déboucher sur des escroqueries.

Soyons vigilants ! Pensez à demander la carte professionnelle de ces vendeurs, où doivent figurer le nom de l'entreprise, ses coordonnées, numéro de SIRET. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter le 17 ou nos services de gendarmerie qui vous indiqueront la marche à suivre.

**Les permanences**

**ADMR**

Tous les mardis de 9h à 12h et de 14 h à 17 h 30

Tous les vendredis de 14h à 17h30  
**Renseignements**  
Tél. : 03.25.24.02.95

**Conciliateur**

M. Baumann  
1 mercredi matin sur 2  
de 9 h 30 à 11 h 30  
sur RDV au 03.25.21.20.42

**Informations et orientations juridiques**

**Juristes du CDAD 10**  
sur RDV au 03.25.21.20.42  
En général le 1er mercredi de chaque mois à 14 h  
**3 janvier - 7 février**  
**07 mars - 11 avril**  
**16 mai - 13 juin - 11 juillet**

**Maison**

**de la justice et du droit**

9, rue de l'Union à Romilly-sur-S.

03.25.21.67.67

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
Fermé pendant le mois d'août

**Mission locale**

Entretiens prévus à la mairie  
Prendre rendez-vous

03.25.24.11.86 - 03.25.21.20.42

**Médiathèque**

Mardi de 17 h à 18 h  
Mercredi de 14 h à 18 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Samedi de 9 h 30 à 12 h  
Espace socio-culturel

**Cours d'informatique**

Tous les lundis de 9 h à 11 h  
Médiathèque  
Espace socio-culturel



**Agenda 2018**

**JANVIER**

Samedi 13 : LOTO Société de musique  
Dimanche 28: Concert de la Société de musique

**FEVRIER**

Samedi 03 : LOTO UJM Foot  
Dimanche 11 : Assemblée Générale et repas UNCAFN  
Dimanche 25 : LOTO - Les Torpilles

**MARS**

Samedi 03 : Soirée Cabaret - Comité de foire  
Samedi 10 : Soirée Cabaret - Comité de foire  
Dimanche 18 : Carnaval - Association Familiale  
Samedi 24 : Repas des Anciens

**AVRIL**

Samedi 07 : Soirée Années 80 - Comité des fêtes  
Samedi 14 : Tournoi de fléchettes - Les Torpilles

**MAI**

Samedi 05 : LOTO - Les Torpilles  
Mardi 08 : Commémoration  
Dimanche 20 : Vide-grenier - Comité des fêtes

**JUILLET**

Samedi 07 : Méchoui UNCAFN  
Vendredi 13 : Retraite aux flambeaux et Feu d'Artifice  
Dimanche 22 : Vide grenier Comité de foire

**AOUT**

Samedi 25 : Commémoration

**SEPTEMBRE**

Samedi 08 : Salon des Associations  
Samedi 15 : Belote UNCAFN

**Souvenirs...**



En visite officielle dans l'Aube, venant d'Arcis, le Général de Gaulle fera un arrêt à Méry. Il sera reçu par le maire Georges FLIZOT place Croala et prononcera une allocution avant de prendre le train à la gare de Mesgrigny-Méry.

C'était le 28 avril 1963.

**Associations**



Vous aimez la nature, vous aimez marcher ? Venez nous rejoindre : la DSP (découverte et sauvegarde du patrimoine de Méry-sur-Seine et environs) vous propose de marcher le jeudi matin départ 9 h15 pour 6 à 7 km environ et, une fois par mois, le samedi matin départ

8h45 pour 10 à 12 km dans les environs de Méry. Les départs ont lieu place du 14 juillet à côté de la mairie de Méry. L'activité se poursuit pendant les vacances. Si vous n'êtes pas encore adhérent, il est préférable de prévenir car certaines randonnées peuvent être annulées.

Pour tout renseignement, ou indiquer votre mail pour avoir les informations, ou à défaut, indiquer si possible votre venue : 06 87 02 61 28

Dates pour les prochaines randonnées du samedi : 20 janvier, 10 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai 2018

Vous pouvez aussi consulter le site de la mairie



**Remise de médaille**

Le 5 décembre dernier, à l'issue de la cérémonie qui a eu lieu au "Monument aux Morts" pour rendre hommage aux morts pour la France, M. Claude Bavoil s'est vu remettre par Mme Stéphanie Besnard avec M. Gilbert Dunand, président de l'UNCAFN à ses côtés, la médaille d'honneur des porte-drapeaux.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.





## GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques



pas en mesure de remplir pleinement son rôle. Les officiers municipaux indiquent qu'en 1794, il n'y avait dans la commune ni bateaux, ni hommes, ni chevaux attachés à la navigation.

Aujourd'hui en amont du pont sur la Seine, le cours d'eau est du domaine privé. En aval du pont le cours d'eau est domanial (domaine public de Voies Navigables de France).

Le Canal des moulins, appelé rivière du moulin est un cours d'eau ou dérivation privée. Cette dérivation a été ouverte de main d'hommes, vraisemblablement dans l'em-

placement de noues naturelles.

Son existence remonte à une époque très ancienne puisqu'en 1240, les religieuses de Notre Dame aux Nonnains avaient établi à l'entrée de ce bras un vannage, lieudit appelé couramment "La Carcanerie" en souvenir d'un ancien établissement d'équarissage. Les religieuses furent tenues de placer dans le lit de la Seine des aiguilles (ou planches) lors des basses eaux, afin de faire refluer suffisamment d'eau dans le bras qui alimentait les moulins de Méry et de Poussey.

En 1790, un barrage de 33 m de longueur traversant toute la Seine à l'extrémité de la contrée des Monts fut construit, permettant de refluer dans la dérivation du moulin. (il n'existe plus aujourd'hui).

Au début du 19ème siècle, les habitants déplorent les inondations incessantes de la contrée des Monts, même en période d'étiage, par la trop grande quantité d'eau qui reflue dans la dérivation.

Ce problème se pose toujours aujourd'hui.

La rivière du moulin servit aussi au débat du 19ème siècle à Thomas Guérrapain. En effet celui-ci entoura ses terrains 34 ha à l'époque, de fossés d'eau courante que l'on pouvait faire circuler à volonté dans tout le réseau. Ces arrivées d'eau étant régulées par plusieurs vannages, aujourd'hui hors d'usage. A cette occasion 5 passages entre Mesgrigny et Méry furent construits pour l'écoulement de l'eau des "Grands Jardins" vers "Les Pâtures" mais faute d'entretien ne suffisent plus à l'écoulement des crues.

J.-C. Thomas

### Jardin communal à louer

Un jardin est disponible dans les "Prés Godins". D'une surface de 4,16 ares, le montant de la location pour l'année est de 21 euros.

Se renseigner au secrétariat

## Passage de mains

### Bienvenue dans notre commune



A compter du 1er décembre, la Librairie, Tabac, Journaux et Jeux tenue par madame Marie-Christine Clément change de mains.

Celle-ci prend une retraite bien méritée après tant d'années de présence. C'est désormais madame Caroline Albaret qui prendra la succession de ce commerce de proximité.



Courant janvier, ce sont deux infirmières libérales, Laure Delettrez et Emmanuelle Niverts qui vont ouvrir leur cabinet au 33, rue du Professeur-Pinard. - 06.35.58.07.96 - 03.25.21.11.51

## Voirie dans le centre bourg

Certains rues de notre bourg nécessitent d'importants travaux.

Pour 2018 les investissements d'entretien de la voirie vont reprendre.

Nous avons entrepris la consultation de Maîtrise d'ouvrage pour les rues suivantes :

- Rue Nationale
- Rue et Ruelle du Port
- Rue Chevalot
- Rue et Ruelle Montpellier

Ces travaux seront réalisés en trois tranches, étalés sur les années 2018 à 2020.

Devant une dépense aussi conséquente, nous devons demander des subventions à différents organismes dont la DETR.

Mais des difficultés apparaissent au fur et à mesure de nos demandes. Une des obligations principales pour obtenir la subvention DETR en matière de voirie pour une commune de 1000 habitants et +, c'est de présenter le PAVE (PLAN

ACCESSIBILITE DES VOIERIES ET DES ESPACES PUBLICS) exigé depuis 2005.

Nous avons donc entrepris conjointement cette étude, afin d'établir le calendrier des travaux nécessaires, à laquelle nous avons associé la redynamisation du centre bourg.

Durant l'année 2018, nous vous convierons à une réunion publique afin de vous exposer les hypothèses d'aménagement en terme de circulation et de stationnement dans notre centre ville et de collecter ainsi vos observations.

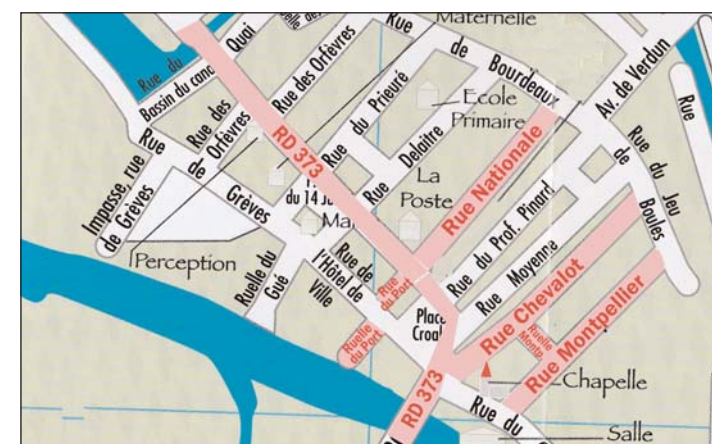
Nous ne pouvons pas occulter la RD 373 traversant notre agglomération, plus précisément du pont de Seine au pont du canal route de Soissons.

La saison betteravière que nous subissons, a mis à rudes épreuves toutes les plaques des regards d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi que le revêtement de la chaussée.

Nous sommes actuellement en relation avec le SLA de Nogent sur Seine (Service Local d'Aménagement) afin de réduire essentiellement les nuisances sonores provoquées par les camions aux bennes vides.

Nous associons également le SDDEA pour leur connaissance sur les techniques nouvelles à apporter sur nos réseaux d'eau et d'assainissement de notre bourg.

Carmen LABILLE  
Françoise CORPEL



## Départ à la retraite, merci Joël

Le 6 décembre, la commune de Méry-sur-Seine a honoré Joël Fandart pour son départ à la retraite.

Méryzien d'origine et bien connu de l'ensemble de la population pour sa serviabilité et sa gentillesse, Joël Fandart fait partie des sympathiques figures incontournables de notre commune.

Après avoir débuté sa carrière en 1973 aux établissements "Beau" de Saint-Oulph au côté d'ailleurs de notre doyen "Toto" Henriot, il travaille par la suite à la société IVB avant d'intégrer les services de la commune en 1993 pour terminer sa longue et belle carrière en tant qu'adjoint technique territorial.

Conjointement avec le comité du personnel, Madame Stéphanie Besnard, maire de notre commune et Madame Carmen Labille, 1ère adjointe, ont chaleureusement remercié Joël pour son travail et son dévouement au sein de notre commune et résumé :

"une belle carrière d'agent travailleur et sérieux possédant d'excellentes qualités, tant professionnelles que personnelles qui a su parfaitement assumer ses fonctions avec succès et dévouement".

Mmes et MM les adjoints au maire, anciens collègues et amis de travail des services techniques, administratifs et animation étaient également présents à cette cérémonie empreinte de bonne humeur.

Merci Joël pour toutes ces années consacrées au service de la commune et de nos concitoyens.

Nous te souhaitons une très agréable retraite au côté de Jocelyne, ta sympathique épouse.

Frédéric. Lambert





## Récompenses



### Opération "Berges Saines" récompensée

La commune s'est vue récompensée par son action, depuis 3 ans, par l'attribution du trophée " Berges Saines " 2017, trophée qui récompense les communes riveraines s'étant particulièrement distinguées lors de l'opération du printemps dernier et qui a mobilisé 20 adultes et 22 enfants de CM1, CM2 et de 6ème pour notre village.

En effet c'est sur la péniche "Le Marcounet", amarrée au Port des Célestins, Paris 4ème, que Madame le Maire de Méry-sur-Seine, Stéphanie Besnard, accompagnée de Emma Vadez, représentante du

Conseil Municipal Jeunes et de Jean-Claude THOMAS, adjoint chargé de l'environnement a reçu le trophée "Le Roseau Berges saines 2017".

C'est une distinction qui honore l'ensemble des bénévoles qui se sont dévoués pour rendre plus propres nos berges de rivière et du canal.

A noter que la commune de Saint-Oulph qui participe à cette opération depuis 2012 et en collaboration avec Méry depuis 3 ans, a été récompensée par un deuxième roseau. Saint-Oulph était représentée par M. Simon HOSPITALIER adjoint au maire de cette commune.

Jean-Claude Thomas



## Périls imminents

### Les dossiers en cours,...

Le dossier, N° XX, rue Nationale, a fait l'objet d'un arrêté n° 2015 A110 du 4 novembre 2015 relatif à un péril imminent pris sur la base du rapport de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif.

De nombreuses négociations ont été entreprises sans succès avec la propriétaire du bien.

Nous lançons une procédure d'utilité publique par voie d'expropriation dans le but de créer un parking à cet emplacement.

La rue Nationale fait partie des travaux de voirie qui sont planifiés sur 3 ans, la création dans ce secteur d'un parking répond précisément aux attentes des habitations créées dans cet environnement et permettrait de libérer des emplacements de parking dans la rue du Professeur-Pinard.

Cette procédure sera longue.

Pour le dossier, 69 rue du Général-Leclerc (derrière l'église), le conseil municipal a voté une délibération le 8 avril 2017 autorisant la commune à acquérir cette propriété évaluée par le service des Domaines à 2.200 €.

Cette succession étant vacante, seul l'État peut l'acquérir.

Nous avons donc saisi le Tribunal de Grande Instance, pour introduire une requête aux fins de désignation d'un curateur à la succession conformément à l'article 809.1 du code civil.

Le curateur sera le service des Domaines.

Nous aurons par la suite la possibilité de demander au service des Domaines de nous céder ce bien pour le démolir et sécuriser cet emplacement.

Carmen Labille

### Prix du fleurissement des "Villages fleuris"



Du 18 au 21 juillet 2017, le jury départemental a sillonné le département pour visiter les communes et les particuliers pour l'attribution de récompenses 2017.

Notre commune, labellisée 2 fleurs, a obtenu trois récompenses. Une pour la maison de retraite Clotilde-Delatour, une pour le camping municipal et une autre pour l'ensemble de la commune.

D'autre part, madame et monsieur Pereira, route de

Soissons, ont été récompensés dans la catégorie "maisons fleuries" par le jury de l'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine.

Des récompenses appréciées pour tous ceux qui s'investissent pour un environnement plus agréable dans notre commune, pour l'ensemble de la population et des visiteurs qui y séjournent ou qui traversent notre cité.

Jean-Claude Thomas

## La Médiathèque...

### Bébés lecteurs

Mercredi 8 février

C'était pour les bébés l'occasion de partager un moment privilégié avec leurs parents qui chantent et leur font reproduire les jeux de doigts effectués par l'animatrice. C'est aussi une première approche du livre grâce aux histoires courtes et qui les aidera plus tard à appréhender l'objet. Cette animation sera reconduite plus fréquemment en 2018.



### Dans la Forêt de Patapi Patapo

par David Charrier

Mercredi 14 février

Spectacle avec plein d'histoires merveilleuses et des personnages vraiment bizarres, mi-héros, mi-riens du tout mais attachants que l'on ne peut croiser que dans la forêt de Patapi-Patapo. Benoît Charrier accompagné de sa clarinette, de son accordéon ainsi que de sa guitare a su capter l'attention de son public.



Il y a eu aussi deux expositions Une prêtée par l'UNESCO "Il était une fois"

Du 25 avril au 30 mai



Et l'autre prêtée par la Bibliothèque Départementale de l'Aube

"La grande guerre racontée aux enfants"

### Les mardis récréatifs en juillet à la médiathèque

Les mardis 12 et 19 juillet

Pendant les vacances, les enfants ont pu participer à un atelier manuel.

Dans un premier temps, ils se sont affairés à la décoration d'un sac de bibliothèque. Accessoire indispensable pour transporter ses livres lors des visites à la bibliothèque que ce soit en individuel ou collectif avec sa classe. Rappelons que les enfants viennent à la médiathèque selon les classes chaque semaine ou tous les quinze jours de la petite section au CM 2.

Ensuite, c'est la réalisation d'un marque page grâce à des pliages astucieux qui a été fabriqué.



Le dernier mardi récréatif a eu un franc succès auprès des enfants et des parents.

Ce fut le 1er rendez-vous avec la ludothèque "La Girafe" pour une animation, "Les bâtisseurs de l'éphémère", avec ses Kapla qui a rencontré un franc succès auprès des enfants et des parents.

Bien connu des enfants ces petites planchettes en bois peuvent être posées de trois manières différentes : à plat, sur la tranche ou de façon verticale



Le deuxième spectacle de l'année

### Archibald et Bobinette

Mardi 24 octobre

Il s'est déroulé à la samlle polyvalente. Archibald (Arnaud) copporteur de chansons, accompagné de ses machines à musique était loin de se douter que Bobinette (marionnette manipulée par Elisa) en charge de trier ses chaussettes voulait changer de métier et prendre part au spectacle.

Les enfants mais aussi les adultes ont beaucoup ri de ce duo original.

Mêlant chansons françaises accompagnées par un orgue de barbarie et gag clownesque, le succès a été au rendez-vous.

A la fin du spectacle, les deux sympathiques comédiens de la Compagnie du Zèbre à Bretelles ont encore prolongé ce beau moment avec une séance de photos et dédicaces.



### Atelier carterie

Jeudi 2 novembre

Les enfants se sont amusés à confectionner des cartes qu'ils utiliseront pour fêter un anniversaire ou pour le plaisir de l'envoyer.

Cet atelier a été encadré par la très appréciée Liliane.



## ...rétrospective 2017

Retour de la Ludothèque



### La girafe

pour une deuxième animation Kapla

Mercredi 29 novembre

Concentration et dextérité, les enfants ont été récompensés de leurs efforts et c'est avec l'aide des deux animatrices que des girafes, tour de Babel, pont et forteresse ont pu être construits sur le sol de la médiathèque.

### Contes d'hiver

Mardi 13 décembre

Dernière animation de l'année le mercredi 13 décembre avec l'association :



### "A l'Aube du conte"

qui est venue avec des récits de Noël enchanter les oreilles du public.

Plus de quarante enfants et une vingtaine d'adulte de 3 à 10 ans, dont les enfants de l'accueil de loisirs, ont pris place sur le sol de la médiathèque. Jean-François Girost a conté plusieurs histoires parlant de solidarité, d'entraide,...



Il a su faire participer les enfants comme lors du conte de "La bonne vieille" où il a fallu que les enfants reproduisent les cris des animaux nommés et lors du "Conte du petit orphelin" qui reçut en cadeau une étoile, où les enfants ont entonné le refrain d'un chant de Noël.

Daisy Simonnot



## Accessibilité des PMR dans les écoles

Les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des PMR (personnes à mobilité réduite) pour les écoles devraient commencer en février 2018.

Pour rendre accessible l'école élémentaire, plusieurs éléments vont être modifiés. Nous devons construire deux rampes d'accès.

Ces deux rampes vont permettre l'accès des différents niveaux.

Elles seront maçonnées, couvertes d'un parement en pierre et surmontées d'un garde-corps métallique teinté anthracite.

Il est composé de deux lisses horizontales et d'un remplissage en partie inférieure en tôle perforée, les deux escaliers de secours seront en métal, teinte aluminium brossé.

Nous devons en outre, créer deux issues de secours supplémentaires afin d'être en conformité avec les règles de sécurité incendie, modifier la largeur de certaines portes, améliorer l'installation d'éclairage extérieur pour les cheminements piétonniers afin d'obtenir au minimum 20 lux, et pour terminer, finaliser la mise en conformité des sanitaires.

A notre plus grand regret, nous devons supprimer le magnifique escalier en pierre qui se trouve à l'entrée au centre du bâtiment

Pour l'école maternelle, il faut également créer deux rampes d'accès extérieur le long du bâtiment principal dans la cour de récréation. Une fenêtre sera remplacée par

une porte pour permettre l'accès à toutes les classes pour les PMR.

Les matériaux pour les rampes seront les mêmes que ceux utilisés pour l'école élémentaire.

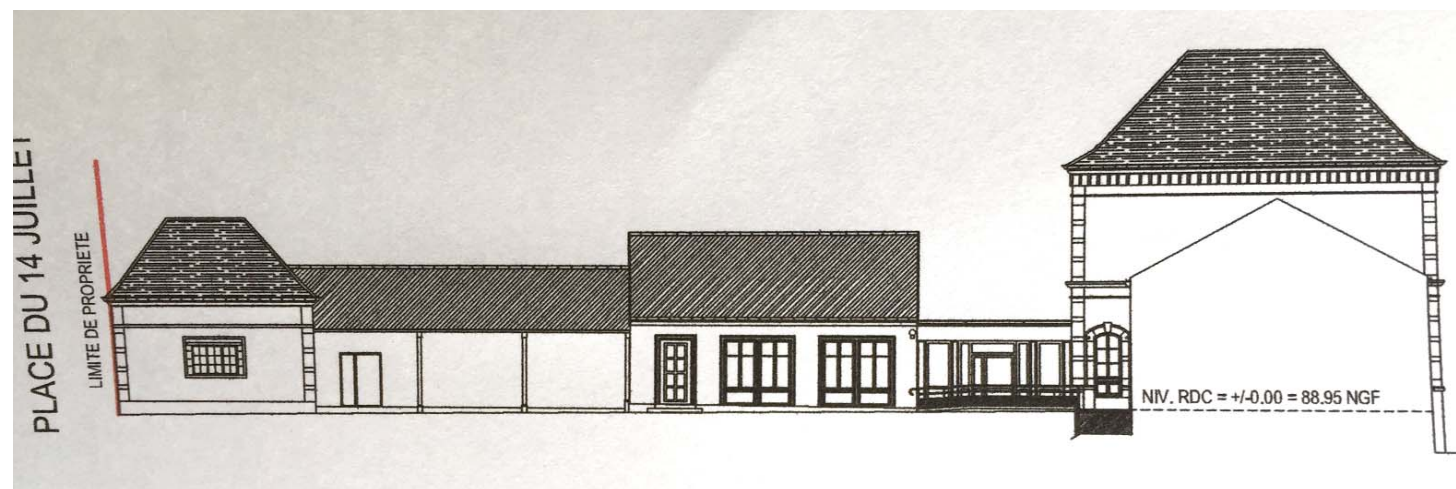
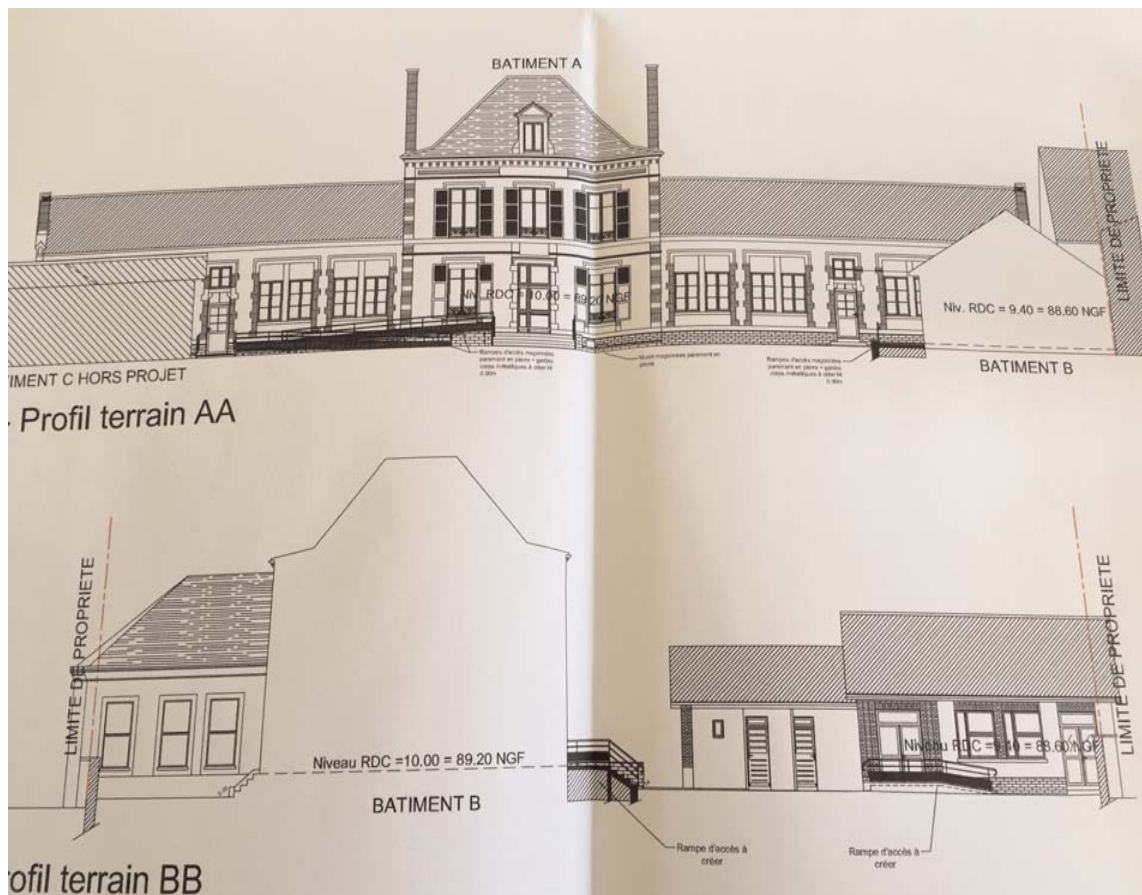
Le coût de cette opération : travaux de mise en conformité estimés à 98.000 € HT + honoraires de maîtrise d'œuvre à hauteur de 14.800 € HT + frais de mission SPS et de contrôle technique à hauteur de 3.200 € HT + le coût de diagnostic amiante à 1.500 € HT soit un montant total HT de 117.500 € HT.

Montant total du projet TTC : 141.000 €  
Base subventionnable HT : 117.500 €  
Subvention DETR 30 % : 35.250 €  
Conseil Départemental : 11.750 € - Fonds de concours communauté de communes Seine et Aube : 10.000 €

Coût pour la commune : 54.500 €

Pour respecter l'agenda, nous lançons également sur 2018 les travaux d'accessibilité du camping et de la salle socio-culturelle.

Carmen Labille



## Communauté de communes Seine et Aube

Le Préfet de l'Aube a validé les statuts de la nouvelle communauté de communes Seine et Aube par arrêté du 19-12-2017 dont le siège social sera situé à Méry sur seine

Un long parcours semé d'embûches, nous étions loin d'imaginer que vouloir défendre un dossier plein de bon sens allait nous attirer autant de brimades.

En effet, en décembre 2016, nous avons présenté la candidature de notre commune pour la localisation du siège social de la nouvelle communauté de communes "Seine et-Aube".

C'était d'ailleurs un des principaux engagements majeurs que nous avons évoqué dans notre profession de foi.

Il est essentiel que Méry-sur-Seine prenne une place importante et soit un acteur majeur dans le développement de l'ensemble du territoire de notre nouvelle communauté de communes.

Depuis plusieurs décennies, tous les maires qui se sont succédés à Méry-sur-Seine ont toujours œuvré pour la communauté au sens large du terme, avant même que les communautés de communes n'existent avec le collège, les écoles, le COSEC, le centre de secours, la gendarmerie,...

Il était important que nous préservions et poursuivions le travail réalisé dans le passé par nos pairs.

C'est aussi de notre responsabilité, en harmonie avec l'ensemble des élus de notre territoire, de défendre, d'entreprendre et conduire de nouveaux projets.

Nous avons été fortement blessés par l'acharnement de certaines communes proches de la nôtre qui ont refusé de voter les nouveaux statuts de la nouvelle communauté à cause de notre candidature.

Notre candidature était légitime, la commune de Méry-sur-Seine présente un atout majeur par sa situation géographique, elle se trouve au centre des 25 communes constituant notre communauté, de plus c'est la commune la plus peuplée et nous disposons de nombreuses structures.

Après de multiples aléas et controverses, nous allons enfin pouvoir travailler sur de bonnes bases pour se concentrer maintenant sur l'essentiel et se tourner désormais vers l'avenir.

Le nouveau président de notre communauté de communes, Loïc Adam, a une réelle volonté de développement pour notre territoire. Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude et devraient voir le jour en 2018.

Le siège social sera situé au 11 rue Delaitre et accueillera les personnels administratifs.

Le temps d'effectuer les aménagements nécessaires, le déménagement devrait s'effectuer dans le courant du premier trimestre 2018.

Carmen Labille

## Plan Communal de Sauvegarde

Notre commune dispose désormais du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)...

En complément du plan ORSEC et obligatoire pour notre commune depuis 2008, ce document décrit une organisation de crise à l'échelle communale qui cadre et définit, sous l'autorité du Maire le rôle de chacun en cas d'événement majeur au sein de notre commune.

Elaboré en prenant en considération les moyens humains et techniques dont dispose la commune, il a pour finalité la protection de la population et la sauvegarde des biens.

Consultable à la Mairie dans sa version "public", il reprend la présentation de la commune et des risques présents ainsi que l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

...et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ce fascicule, annexe du PCS destiné à la population, vise à informer la population sur les risques présents au sein de notre commune et présente les pratiques à adopter.

Vous pouvez le retrouver sur le site officiel de la commune [www.mery-sur-seine.fr](http://www.mery-sur-seine.fr)

Ces 2 documents ont été approuvés lors du conseil municipal le 10 février 2017 et par la Préfecture le 02 mai 2017.

Nicolas Point

## Participation citoyenne

1 dispositif, 14 référents sur 8 secteurs

Au cours du 2ème semestre, un appel à candidatures était lancé auprès de la population mérycienne afin de lancer le dispositif Participation Citoyenne, en partenariat avec la brigade de gendarmerie de Méry.

14 référents (7 titulaires et 7 suppléants) se sont fait connaître. Le 16 octobre dernier, la convention a été signée entre la commune et l'Etat, représentée par Mme Catherine Labussière, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent sur Seine, du capitaine Romain et du major Stéphane Keller, représentants la gendarmerie nationale.

**Secteur 1** - Rue de l'Armance et rue de la Paix : M. Rodrigues Philippe et Mme Rempenaux Monique.

**Secteur 2** - Rues des Alouettes, des Bleuets, du Jumelage, lotissement du Nouveau Méry : Mmes Gublin Emilie et Rosnet Marlène

**Secteurs 3 et 4** - Route de Soissons, rue du Général-Leclerc, Pierre-Labonde, avenue des Martyrs, rue de l'Hôtel-de-Ville et de Grèves : Mme Jérôme Bernadette et M. Roy Guillaume.

**Secteur 5** - Route d'Arcis, de Plancy, impasse des Chapelles, rue Georges Flizot, Clotilde Delatour, route de Droupt : MM. Laporte Michel et Corpel Claude.

**Secteur 6** - Route de Mesgrigny et rue du Général-Leclerc : Mme Labille Carmen et M. Lambert Frédéric

**Secteur 7** - Rues Montpellier, Chevalot, Moyenne, du Jeu de Boules, Colonel Fossoyeux, Avenue de Verdun, rue du Prof. Pinard et Rue et Impasse du Mail : M. Delescluze Raoul et Mme Besnard Stéphanie.

**Secteur 8** - Rues de Bourdeaux, Nationale, Delaitre, Prieuré, Remparts et Orfèvres:- MM. Rodrigues David et Thomas Jean-Claude.

Stéphanie Besnard



Enfance et Jeunesse ...

... Rétrospective 2017

Enfance et Jeunesse ...

... Rétrospective 2017

UNE BELLE RÉUSSITE  
POUR LE CMJ DE MÉRY-SUR-SEINE



Samedi 4 novembre 2017 se déroulait la fête du jeu organisée par le Conseil Municipal Jeunes de Méry sur Seine.

Il s'agissait d'un évènement pensé par des jeunes pour leurs pairs et surtout il s'agissait de leur première grande action en tant que jeunes conseillers.

Du mois de juin jusqu'au jour J ils ont travaillé d'arrache-pied pour offrir à leurs camarades une belle après-midi autour de la thématique du jeu vidéo et du jeu de société.

Tout le projet a été monté par les jeunes qui ont dû se pencher sur plusieurs problématiques : quels jeux choisir, comment mettre en place une communication et un règlement, quelles modalités d'inscription, comment construire le déroulé de la journée, quelle décoration mettre pour donner du "peps" à leur fête... ?

Finalement après plusieurs heures de réunions et groupes de travail le résultat était là : une jolie fête qui a réuni 43 jeunes et enfants de 6 à 14 ans dans une ambiance conviviale, "Halloweenesque" et ludique et qui a permis au CMJ de valoriser son action, de se responsabiliser et d'être acteur de son idée.

Les petits comme les grands se sont bien amusés et se sont prêtés à tous les jeux...

Une belle expérience que le CMJ souhaite déjà reconduire l'année prochaine tant ils ont apprécié organiser cette journée.

Par ailleurs pour leur dernière année de mandat le CMJ travaille sur de nouveaux projets qui devraient voir le jour au cours de l'année 2018.

Patricia Douillet



Le Père Noël  
était au rendez-vous

Les deux dernières semaines avant les vacances le Père-Noël n'aura pas chômé...

En effet en plus de préparer tous les cadeaux qu'il devait distribuer la nuit du 24 décembre il a quand même pris le temps de venir rendre de petites visites aux enfants de Méry sur Seine.

Tout d'abord il est venu rencontrer les enfants de l'école élémentaire et de l'Itep lors du spectacle de fin d'année le 14 décembre après-midi.

Il s'est ensuite rendu à l'accueil de loisirs le 20 décembre pour apporter une montagne de cadeaux aux enfants. Il y en avait pour les petits et pour les grands de la table à langer en passant par un gros camion rempli de petites voitures, des jeux de société, une poupée, des super-héros... Tout autant de jouets qui ravissent les enfants qui fréquentent les accueils périscolaires et extrascolaires tout au long de l'année.

Il n'aura pas eu beaucoup le temps de se reposer car il est revenu le lendemain à la cantine et le surlendemain à l'école maternelle.

A la cantine il a distribué des friandises aux enfants sages ou presque sages et à l'école maternelle il avait les bras chargés de livres !! Un livre pour chaque enfant...

Après plusieurs séances photos, des bisous, des recommandations bienveillantes et quelques bonbons il s'en est allé terminer les préparatifs au Pôle Nord pour être fin prêt pour le 24 décembre...

Merci à toi Père-Noël de nous avoir consacré autant de ton temps si précieux et d'avoir emplis de joie et de rêves les yeux des enfants de Méry.

Patricia Douillet



DES MERCREDIS ANIMÉS



Depuis la rentrée de septembre et le retour à la semaine de 4 jours, la commune a ouvert un accueil de loisirs le mercredi toute la journée afin de permettre aux familles de bénéficier d'un service répondant à leurs besoins.

L'équipe d'animation est constituée de Brigitte, Océane, Sandrine et Ludovic. Tous investis au service des enfants ils leur proposent chaque période un programme d'activités, riche et varié, en adéquation avec les différentes tranches d'âge accueillies.

Depuis la rentrée des vacances d'automne une salle a été aménagée spécifiquement pour les plus petits, leur permettant de pratiquer les activités qui leurs sont réservées à part des plus grands.



Cela a aussi permis d'apporter une qualité d'accueil supérieure en réduisant le bruit et en permettant aux enfants de se retrouver dans une salle aménagée en fonction de leurs besoins.

De plus les partenariats déjà établis l'an passé avec des associations locales ont été maintenus avec une participation des enfants sur la Foire de Méry et le Téléthon via la réalisation de décorations pour les deux évènements.

Patricia Douillet

